Une maison restaurée avec du bois... gratuit



Christine cartier a entièrement restauré sa maison datant de 1830 avec du bois de la forêt usagère. PHOTO J. D.

Restaurer une maison du quartier de la ruade, datant de 1830, en un cocon douillet. C'est ce qu'a fait la propriétaire Christine Cartier avec toutefois une originalité, puisqu'elle a uniquement utilisé du bois de la forêt usagère. Un bois qu'elle a pu avoir gratuitement (1).

« Nous avons tout refait dans l'esprit local pour donner à cette maison un cachet », explique-t-elle. Du sol au plafond en passant par la décoration et même certains meubles, les bois de la forêt usagère sont là, bien présents dans différents aspects, allant du brut au sophistiqué. « Nous avons gardé les pièces maîtresses du bâtiment et refait tout le reste pour créer des espaces lumineux. »

L'aventure est un peu longue, mais très enrichissante pour la propriétaire qui est « totalement satisfaite » du résultat. L'utilisation du bois ne se limite pas à l'intérieur puisqu'il est aussi présent en extérieur sur les terrasses et la réplique de bassin ostréicole qui servira de piscine, avec nage à contre-courant.

Dès que la maison sera terminée, sur le grand terrain de la propriété, des cabanes ostréicoles sont en projet pour faire une partie annexe indépendante et servir de rangement. « Là aussi je ferai appel au bois de la forêt usagère pour les construire et rester dans le style », indique-t-elle.

Critères d'attribution

Lundi après midi, les responsables de l'Association de défense des droits d'usage de la forêt usagère (ADDUFU) étaient sur place pour voir le rendu de ces travaux. Le président Jean-Claude Dupoy, son vice-président Christian Gousset et Pascal Fur, le secrétaire, sont tombés sous le charme. « Nous sommes ravis de constater que le bois sert à réaliser de belles choses. C'est très réussi et extrêmement chaleureux. C'est une première », confiaient-ils.

Christine Cartier leur explique qu'elle a acheté cette maison avec l'idée de la restaurer. « J'ai rencontré Jean-Claude Fulon qui m'a parlé du bois d'usage. Il est un peu l'instigateur de cette transformation. » « Madame Cartier, résidente depuis plus de dix ans, répondait aux critères d'attribution. Elle a formulé sa demande avec le détail du bois nécessaire et adressé un courrier aux syndics qui l'ont validé », précisait Jean-Claude Dupoy.

Huit pins ont été abattus pour débiter la dizaine de mètres cubes nécessaire aux travaux. « L'avantage de ce bois résiné abattu en vieille lune, c'est qu'il est garanti sans aucun traitement. Il est gratuit, excepté l'abattage le débardage et le sciage réalisé par un auto entrepreneur qui travaille pour nous et à qui nous fournissons tout le matériel. Cela permet une excellente réactivité. »

L'Addufu débite environ 15 mètres cubes de bois par mois avec la capacité de pouvoir faire nettement plus. La forêt de 3 800 ha permettrait de fournir effectivement beaucoup plus de bois d'usage. « Ce serait bénéfique pour sa pérennité et sa régénération ».

Jacky Donzeaud

(1) Les habitants qui peuvent attester de 10 ans de résidence sur l'ancien territoire du Captalt du Buch ont droit au bois d'ouvrage. Renseignement sur le site de l'ADDUFU : www.addufu.org/